



Courrier de 1640 concernant une dette inconnue !

Par **Iludo**, le **03/05/2022** à **22:32**

Bonjour,

Je viens de recevoir un courrier (par simple envoie postal, pas en recommandé) d'un cabinet de recouvrement -1640- me demandant de régler une somme de 2435 €.

A ma connaissance je n'ai aucune dette (sauf celles contractées auprès de ma banque que je rembourse mensuellement).

sur le courrier ce n'est pas indiqué à qui je suis censé devoir cet argent, ni de quand date cette dette, pour quel montant...; bref aucune information.

Est-ce possible que ce soit un homonyme qu'il recherche ? car en plus de cela, si je devais de l'argent à quelqu'un je pense que j'aurai eu des lettres de rappel.

Est-ce une arnaque ? le cabinet me semble réel et sérieux.

Puis-je avoir votre avis sur la suite à donner ? mais il n'est pas question que j'envoies de l'argent sans plus de précisions.

Merci.

Par **Marck.ESP**, le **04/05/2022** à **07:08**

Bonjour

-Il est bien normal de ne pas envoyer d'argent sans davantage d'infos.

- Homonymie peut-être, arnaque non, mais procédés contestables, c'est certain.

A mon avis, ne bougez pas et attendez le jour où l'on vous fera parvenir d'éventuelles preuves de dette.

C'est avec plaisir que nous vous apporterons de l'aide si besoin.

Par **youris**, le **04/05/2022** à **10:39**

Bonjour,

une société de recouvrement ne dispose d'aucun pouvoir coercitif mais seulement d'un pouvoir de harcèlement.

vous ne répondez pas à ce courrier simple, vous ne reconnaissez rien, vous ne payez rien.

en cas d'insistance, menacez cette société de déposer une plainte pour harcèlement.

salutations

Par **beatles**, le **04/05/2022** à **12:08**

[quote]La dictature censure toutes critiques et agresse la démocratie.[/quote]

Bonjour,

[quote]Est-ce une arnaque ? le cabinet me semble réel et sérieux.[/quote]

Au vu de ce lien [Service-Public.fr](https://www.service-public.fr) ce serait une arnaque et le cabinet ne serait ni réel ni sérieux.

Il existe [un lien LegaVox](https://www.legavox.fr) qui traite des mises en demeures trompeuses.

Cdt.

Par **Iludo**, le **04/05/2022** à **17:42**

Bonjour à tous,

Finalement je les ai appelé. En fait c'est un homonyme qu'ils recherchent.

Y'a pas de recours contre ce genre de mail très « agressifs » et surtout « inquiétant » alors que leur travail de base (vérifier des infos) n'est pas fait ?

Je pense qu'un courrier disant qu'ils recherchent quelqu'un et nous demandant de "justifier" que ce n'est pas nous, passerait mieux qu'un courrier d'accusation tel que celui reçu.

En fait ils accusent directement des personnes d'être redevables et leur demande de l'argent sans être certain de savoir à qui ils s'adressent. Si j'avais paniqué et envoyé de l'argent. C'était pour ma pomme.

C'est à la limite entre l'extorsion, l'arnaque et la calomnie.

Enfin en tous cas, tout s'arrange pour moi après cette nuit d'inquiétude.

Merci encore.

Par **SMK57**, le **04/05/2022** à **18:50**

Bonjour,

Mon mari propose d'être caution pour le relogement de sa soeur qui vivait chez ses parents, aujourd'hui décédés. Elle perçoit le RMI et rencontre des difficultés pour trouver un appartement à louer.

Je ne souhaite signer aucun document pour ce cautionnement, serais-je malgré tout "solidaire" du choix de mon mari. Nous sommes mariés sans contrat.

Merci d'avance

Bien à vous

S. K. Motsch

Par **youris**, le **06/05/2022** à **12:33**

bonjour,

l'article 1415 du code civil indique:

Chacun des époux ne peut engager que ses biens propres et ses revenus, par un cautionnement ou un emprunt, à moins que ceux-ci n'aient été contractés avec le consentement exprès de l'autre conjoint qui, dans ce cas, n'engage pas ses biens propres.

Lorsque l'un des conjoints se porte caution, seuls ses biens propres et ses revenus sont engagés en cas d'impayés. Si le second conjoint n'a pas signé l'acte de cautionnement, il n'est pas engagé.

si votre mari se porte caution, il sera seul responsable mais il paiera sans doute avec l'argent de la communauté donc vous participerez au paiement sauf s'il dispose de fonds propres.

salutations